

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 95

Artikel: Progrès en théologie : le "sweepstake" devient "Grand jeu"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Union syndicale à fin 1967. Y aura-t-il un printemps 1968 ?

Chaque année nous donnons le recensement des travailleurs affiliés aux quinze fédérations de l'Union syndicale.

Le bilan de 1967 n'est guère plus favorable. Le voici, tel que le publie la Correspondance syndicale.

« A la fin de 1967, les 15 fédérations de l'Union syndicale suisse organisaient 441 203 travailleuses et travailleurs, mais 2995 ou 0,67 % de moins qu'une année auparavant :

	Membres	Augmentation ou diminution
Métallurgistes et horlogers	131 445	— 1 259
Ouvriers sur bois et du bâtiment	90 518	+ 25
Cheminois	60 675	— 748
Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	30 167	— 1 167
Personnel des services publics	39 079	+ 226
Union PTT	22 285	+ 395
Personnel du textile, de la chimie et du papier	15 005	— 880
Typographes	14 548	+ 528
Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	6 304	— 250
Fonctionnaires postaux	6 392	— 40
Lithographes	4 975	+ 185
Ouvriers relieurs et cartonniers	4 125	— 124
Personnel des douanes	3 167	+ 10
Fonctionnaires des télégraphes et téléphones	3 563	+ 83
Tisserands de toile à bluter	505	+ 21
	441 203	— 2 995

Ce sont avant tout les fédérations du secteur privé qui ont été touchées par le recul des effectifs. Leur effort de recrutement n'est pas parvenu à compenser les transferts de main-d'œuvre suisse de la production industrielle ou artisanale vers le secteur tertiaire (services). De 1965 à 1966, 35 000 travailleurs suisses ont abandonné l'industrie. Pour la première fois en 1967, on a enregistré un fléchissement de 7400 du nombre des étrangers. De 1956 à 1966, le chiffre des travailleurs indigènes occupés dans les activités industrielles a diminué de 86 000, ce qui a évidemment eu des répercussions sur les effectifs syndicaux. »

Aussi l'Union syndicale peut-elle poser la question : comment, avec des effectifs en baisse, assumer des tâches toujours plus lourdes ?

Cette question mériterait d'être reprise au lendemain des secousses qui ont ébranlé la France.

De ces événements, le syndicalisme suisse peut tirer quelques conclusions faciles. Il aurait prétexte à se féliciter d'être en Suisse consulté respectueusement par les autorités, prétexte à se vanter d'obtenir « dans l'ordre » des améliorations du salaire réel. Il peut utiliser les circonstances pour faire « Grrr » au patronat, pour lui dire, comme M. A. Ghelfi : « Voyez ce qu'il arrive lorsque la patience ouvrière se lasse ». En fait l'examen de la situation ne peut s'arrêter là. Une fois admis la différence entre la Suisse et la France gaulliste, une fois posé que le syndicalisme est un corps intermédiaire important, il reste qu'il a à justifier de manière dynamique le rôle qu'on lui confère dans la vie nationale.

En vrac, quelques problèmes non résolus et d'inégale importance :

— le fait que le syndicalisme suisse tolère que des entreprises étroitement liées à des partenaires sociaux, clientes de régies fédérales s'oppose à la syndicalisation du personnel (exemple classique : les Câbleries de Cossonay qui sont à la Suisse romande ce que Citroën est à la France, étroitement liées pourtant à la S.B.S., et gros fournisseur des P.T.T.);

— le très faible pourcentage d'ouvriers payés mensuellement;

— la non-syndicalisation d'une grande partie des travailleurs étrangers, alors que le syndicat est le seul

moyen de les intégrer à notre vie nationale et de leur conférer quelques droits;

— l'inefficacité des comités d'entreprise; l'absence de droit à l'information sur la comptabilité des entreprises; l'impossibilité d'organiser, sur place, dans l'entreprise, la vie syndicale;

— l'absence de toute revendication sur l'enrichissement du patrimoine des entreprises;

— l'impossibilité pour les syndicats de décider du placement des fonds accumulés dans les caisses de retraite dont le poids économique est énorme;

— le cloisonnement de la presse syndicale, incapable comme telle d'exercer une pression sur l'opinion publique.

Cette liste n'est pas exhaustive. Nous ne la dressons pas comme un réquisitoire. Mais faute d'agiter ces revendications, tout en continuant à contrer ceux qui, même syndiqués, même secrétaires syndicaux, osent parler sans passer par la voie hiérarchique, le syndicalisme suisse va se couper des forces vives et de la jeunesse; il n'intégrera pas, ce qui serait une tâche essentielle, les intellectuels à la classe ouvrière. Il risque de vider le réformisme, sur lequel nous continuons à parier, de sa substance. Il ne trouve pas son second souffle.

Les corps intermédiaires permettent une évolution souple des sociétés, oui, mais à condition qu'eux-mêmes s'adaptent et évoluent.

Le syndicalisme suisse, s'il accepte sans perdre de sa cohésion, une politique de décentralisation, si en Suisse romande au moins il libère les énergies, sans les soumettre toujours à la censure des majorités des organisations faitières, est capable d'offrir à la gauche des buts enthousiastes. Aujourd'hui les circonstances imposent l'institution d'un vaste débat, d'une nouvelle rédaction du cahier de revendications syndicales, de l'engagement de nouvelles actions.

Il ne s'agit pas seulement de faire « Grrr », voyez Messieurs les patrons suisses ce qui arrive aux patrons français; quand seront définis des objectifs qui susciteront l'ardeur ? Les temps sont mûrs.

Progrès en théologie: le « sweepstake » devient « Grand jeu »

Les animateurs du « Cercle des Loisirs » avaient fait faire un grand pas à la publicité. A juste titre, ils étaient las de ces monocordes applications à la promotion des ventes des banales vérités que les sciences nouvelles, sociologie, psychologie mettaient à jour. L'instinct de supériorité, l'instinct sexuel, ça fatiguait; les interférences entre la carrosserie des filles et celle des automobiles, entre la virilité et la cigarette devenaient des lieux communs. Donc, nous avions décrit l'opération, ils firent passer sur le comptoir et l'étalage la théologie. Ils en tirèrent d'abord une prédestination de la vente. Ils offrirent de somptueux cadeaux. Mais le tirage avait déjà eu lieu, en secret, devant notaire. Aussi, lorsque vous receviez votre numéro de participation, vous aviez peut-être déjà gagné. Au ciel du commerce, le sort vous avait mystérieusement désigné. Il suffisait de s'en assurer en répondant à l'appel, en se convertissant au « Sweepstake », en cochant la carte réponse: une simple croix !

Mais il subsistait quelque chose d'injuste dans cette théologie du cadeau-salut. Les uns gagnaient, les autres étaient rejetés; excitant arbitraire, mais arbitraire.

Et pourquoi ne serions-nous pas tous sauvés ? Le « Cercle des Loisirs », à Genève, s'est dépouillé de son calvinisme. Le « Sweepstake » est devenu « Grand Jeu » (valable jusqu'au 30 juin 1968). Désormais, « Tout le monde gagne » annonce un prospectus, dont la première page est ainsi rédigée :

Félicitations vous avez gagné !

* * *
Non pas peut-être
non pas probablement

mais certainement vous avez déjà gagné un chèque bancaire d'un montant de Fr. 1 à Fr. 10 000

* * *
Votre argent vous attend à la banque.

Votre argent vous attend, il est à l'Union de Banque Suisse. Même pas besoin d'affranchir l'enveloppe-réponse. A part cela, il s'agit toujours de vendre Victor Hugo en 38 volumes, sans que soient précisées les conditions de vente par acompte.

D'après les connaisseurs, l'opération se décompose ainsi. L'acquisition d'un contrat coûte extrêmement cher. Timbres-réponses, frais administratifs, cadeaux, publicité par prospectus et presse. On peut estimer le tout à 100 francs. En conséquence la marge de bénéfice doit être énorme. Les livres vendus à 12 fr. 80 par le Cercle des Loisirs sont mis en vente à 8 francs et quelques par la concurrence, qui prend pourtant, elle aussi, son bénéfice. Le gain par volume est donc supérieur à 5 francs. Si vous en vendez 38, le bénéfice est de 200 francs; moins les frais d'acquisition du contrat reste 100 francs. Imaginons maintenant que vous trouviez 2000 amateurs de Victor Hugo, voire 5000, ou même 20 000.

Dans ces conditions, il est heureux que le « Cercle des Loisirs » ait assoupli sa théologie du salut-gain. C'est un progrès : « Tout le monde gagne ». M. Josefowitz aussi.

Les comptes de D.P.

Selon notre habitude nous donnons à nos lecteurs les résultats de notre comptabilité.

Compte de pertes et profits Exercice 1967

Abonnements		14 262.50
Dons		398.74
Vente au numéro		1 132.55
Imprimeur	15 997.95	
Frais généraux divers	960.90	
Frais pour envoi	225.—	
Frais de ports	416.95	
Abonnements à d'autres revues	124.50	
Déficit d'exploitation		1 931.51
	17 725.30	17 725.30

Bilan au 31 décembre 1967

Actif	Passif
Caisse	36.30
Chèques postaux	3 026.68
Banque	7 000.—
	10 062.98
	Abonnements payés d'avance
	10 062.98

Lausanne, le 24 mai 1968

L'administrateur : S. Maret

Vérfifié le 24 mai 1968

Les vérificateurs : H. Galland A. Gavillet

1. Que nos lecteurs ne s'alarment pas ! Ne vous cotisez pas ! Ne cassez pas les crousilles ! Ce déficit n'en est pas un. Ce n'est pas que nous ayons, par de subtils virements avant bouclement des comptes, camouflé nos ressources réelles, à la manière d'une holding suisse. Non, quelques ennuis techniques nous avaient contraint à expédier en janvier une bonne partie de nos bulletins de versement. Conséquent nos lecteurs ont payé en janvier et en février 1968; ces versements n'apparaissent pas en 1967, comme cela aurait été normal.

2. Compte tenu du fait que beaucoup d'abonnements ont été payés en 1968, la réserve pour abonnements payés d'avance est un peu forte. Dans ce passif sont compris aussi, il est vrai, les parts sociales de ceux qui ont lancé D.P. soit 1200 francs.

La situation du journal est saine bien qu'en cinq ans nous n'ayons pas augmenté nos prix. Nos lecteurs qui savent que seule la gratuité de tous les travaux administratifs ou rédactionnels permet de faire vivre « Domaine public » nous témoignent, souvent, leur amitié en nous procurant de nouveaux abonnés; nous les en remercions vivement.